Saint-Lambert

Région administrative : Montérégie
Municipalité régionale de comté : Longueuil
Code géographique : 58012
Statut : Ville
Superficie en terre ferme : 7,6 km²
Date de constitution : 2006-01-01
Gentilé : Lambertois, oise

	Unité	2014	2016	2018	2020	2022
Population totale au 1er juillet	hab.	21 521	21 912	22 552	22 848	22 929
Composantes de l'indice de vitalité économique						
Revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus	$	47 000	48 600	50 600	53 700	60 400
Taux de travailleurs de 25 à 64 ans	%	80,9	80,8	82,2	79,9	84,8
TAAM de la population sur 5 ans[1]	‰	-1,4	2,4	8,6	10,4	5,7
Score Z modifié des composantes de l'indice de vitalité économique						
Revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus	n	3,30	3,23	3,06	2,98	2,69
Taux de travailleurs de 25 à 64 ans	n	1,00	0,95	0,92	1,09	0,99
TAAM de la population sur 5 ans	n	-0,09	0,30	0,78	0,70	-0,15
Indice de vitalité économique des territoires						
Valeur de l'indice de vitalité économique	n	9,91	12,05	14,00	14,17	8,56
Classement de la municipalité selon le rang	rang	139	78	48	44	125
Classement de la municipalité selon le quintile	quintile	1	1	1	1	1

1. Le taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de la population est exprimé en pour mille. Un taux de 10 pour mille correspond à un taux de 1 %.

Note : Selon la dénomination et le découpage géographique au 1er janvier 2024.

Sources : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec et Estimations démographiques annuelles. Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, mai 2024). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

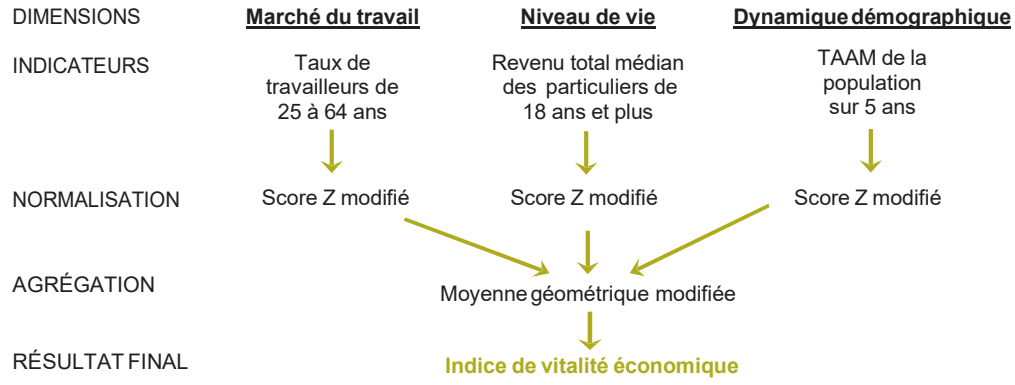
Institut de la statistique Québec

Lexique

Indice de vitalité économique

Il représente la moyenne géométrique des variables normalisées de trois indicateurs, à savoir le taux de travailleurs de 25 à 64 ans, le revenu total médian des 18 ans et plus et le taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de la population sur 5 ans, lesquels représentent chacun une dimension essentielle de la vitalité, soit respectivement le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique. La normalisation des variables a été effectuée à l'aide de la cote Z modifiée, aussi appelée « score Z modifié », fondée sur l'écart absolu médian. La valeur de l'indice de vitalité économique peut être soit négative, soit positive. Une valeur négative signifie généralement que la municipalité accuse un retard en matière de vitalité économique par rapport à la majorité des municipalités québécoises et, à l'inverse, une valeur positive indique que la municipalité présente un résultat supérieur à celui de la plupart des municipalités.

Représentation graphique du calcul de l'indice de vitalité économique des territoires



Source : Institut de la statistique du Québec

Il importe de préciser que l'indice de vitalité économique est calculé, distinctement, pour deux échelles géographiques, à savoir les municipalités et les MRC. L'indice des MRC mesure la performance de chacune des MRC par rapport à celle des 104 MRC que compte le Québec. Quant à l'indice des municipalités, il mesure la performance de chacune des municipalités par rapport à celle des quelque 1 140 municipalités québécoises.

Taux de travailleurs de 25 à 64 ans

Il correspond au nombre de travailleurs, exprimé en pourcentage du nombre de particuliers ayant produit une déclaration de revenus. Quant au nombre de travailleurs, il comprend les personnes âgées de 25 à 64 ans qui occupaient un emploi au cours d'une année donnée, qu'elles aient été employées ou travailleuses autonomes. Les personnes qui étaient en emploi, mais qui n'étaient pas au travail, comme celles qui se sont prévalues du congé parental offert par le Régime québécois d'assurance parentale, sont également prises en compte dans le nombre de travailleurs.

L'estimation du nombre de travailleurs est établie en fonction de certains renseignements tirés des déclarations de revenus des particuliers de Revenu Québec. Pour déterminer si une personne occupe un emploi durant une partie ou la totalité d'une année civile donnée, l'ISQ se base sur les montants déclarés au titre de revenus d'emploi, de revenus d'entreprise, de prestations d'assurance-emploi, de prestations d'aide financière de dernier recours, de prestations du RQAP et de revenus de retraite. Qui plus est, pour les années de 2020 à 2022, les renseignements relatifs à la Prestation canadienne d'urgence (PCU), à la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE), à la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), à la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement (PCTCC) et à la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA) sont également pris en compte pour établir la situation d'emploi des déclarants.

Lexique (suite)

Revenu total médian des 18 ans et plus

Le revenu médian représente la valeur centrale qui sépare en deux parties égales un groupe donné de particuliers ayant un revenu : la première partie regroupe les particuliers de 18 ans et plus ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les particuliers de 18 ans et plus ayant un revenu supérieur à la médiane.

Les données proviennent des informations fiscales tirées de la déclaration de revenus des particuliers et d'autres fichiers administratifs provenant de Revenu Québec.

Le revenu total médian, aussi appelé « revenu avant impôt », se compose des salaires et traitements, du revenu net provenant d'un travail autonome, du revenu de placements, des pensions de retraite, des transferts gouvernementaux et des autres revenus en espèces. Les particuliers dont le revenu est nul sont exclus du calcul du revenu total médian. Les différentes sources de revenus retenues dans le calcul se définissent comme suit :

Salaires, traitements et commissions : regroupent les revenus d'emploi avant les retenues, les pourboires, les prestations d'assurance salaire et les autres revenus d'emploi. Jusqu'en 2018, les dépenses d'emploi et les déductions liées à l'emploi étaient soustraites de cette catégorie de revenus.

Revenu net provenant d'un travail autonome : désigne le revenu net (ou la perte nette) provenant de l'exploitation d'une entreprise non constituée en société et le revenu net provenant d'une société de personnes. Sont aussi inclus les revenus de commission d'un travailleur autonome à commission.

Revenu de placements : regroupe les intérêts de source canadienne, les dividendes de sociétés canadiennes imposables et les autres revenus de placement, dont les revenus de placement gagnés à l'étranger. À cela s'ajoutent les revenus tirés de la location de biens ainsi que les revenus nets provenant d'une société de personnes alloués à un associé qui s'est retiré. Ne comprends pas les gains nets ou les pertes nettes en capital, étant donné qu'ils ne font pas partie de la définition normalisée du revenu. Tous les revenus gagnés dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) sont également exclus.

Revenu de retraite privée : regroupe les prestations d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), les sommes reçues d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) – y compris un fonds de revenu viager (FRV) –, les sommes reçues d'un régime de pension agréé collectif (RPAC) – y compris un régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) –, les prestations d'un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB), l'allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR) reçue en vertu de la Loi sur le bien-être des vétérans, les rentes ainsi que toutes autres prestations provenant d'un régime de retraite. Les pensions reçues par les particuliers d'un pays étranger sont également incluses. Sont exclus les remboursements de cotisations payées en trop.

Transferts gouvernementaux : regroupent les transferts courants versés par les administrations publiques fédérale et provinciale aux particuliers. Sont inclus dans cette composante du revenu les prestations d'assurance parentale, de l'Allocation famille, d'assurance-emploi, d'assistance sociale, de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti, du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC), les indemnités de la CNESST et de la SAAQ ainsi que le crédit d'impôt pour solidarité et tous les crédits d'impôt remboursables provinciaux, dont le crédit d'impôt pour personne aidante instaurée en 2020, lequel remplace le crédit d'impôt pour aidant naturel. À partir de 2020, les mesures de soutien au revenu liées à la COVID-19 du gouvernement fédéral, telles que la PCU, la PCUE et la PCRE, sont aussi incluses dans cette catégorie de revenu. Sont aussi considérés dans les transferts gouvernementaux les deux crédits d'impôt relatifs à la hausse du coût de la vie versés en 2022 par le gouvernement du Québec. Sont exclus des transferts gouvernementaux les crédits d'impôt remboursables fédéraux, dont l'Allocation canadienne pour enfants, étant donné qu'ils n'ont pas à être déclarés sur le formulaire de déclaration de revenus des particuliers de Revenu Québec.

Autres revenus en espèces : comprennent les pensions alimentaires reçues, les bourses d'études, les subventions de recherche, le supplément de revenu reçu dans le cadre d'un programme d'incitation au travail et les autres revenus imposables.

Lexique (suite)

TAAM de la population sur 5 ans

Il représente la variation annuelle moyenne sur cinq ans de l'effectif de la population rapportée à la population moyenne de la période pour un territoire donné.

Taux de couverture fiscale

Il représente le pourcentage de la population ayant produit une déclaration de revenus pour une année et un groupe d'âge donnés. Dans les tableaux statistiques, les données sur le revenu total médian et le taux de travailleurs sont accompagnées d'un astérisque (*) lorsqu'un territoire local présente un taux de couverture inférieur à 80 %, soit un taux nettement plus faible que le taux québécois. La sous-couverture fiscale dans un territoire donné peut être attribuable aux facteurs suivants :

- Un certain nombre de particuliers ne produisent pas de déclaration de revenus puisqu'ils n'ont pas d'impôt à payer ou parce qu'ils ne souhaitent pas demander de crédits d'impôt provinciaux ou de remboursements fiscaux.
- La méthode de géocodage utilisée pour produire les estimations annuelles de la population à l'échelle des municipalités est différente, à plusieurs égards, de celle utilisée pour répartir géographiquement les particuliers ayant produit une déclaration de revenus.
- La presque totalité des adresses inscrites dans les fichiers administratifs de Revenu Québec correspond à l'adresse de résidence du particulier. Toutefois, certaines personnes n'indiquent pas leur lieu de résidence comme adresse de correspondance, mais plutôt l'adresse du comptable ou du fiscaliste qui a rempli leur déclaration de revenus ou encore l'adresse du lieu d'affaires de leur entreprise, laquelle peut être située à l'extérieur de la municipalité où se trouve leur résidence.

Quintile

Répartition des territoires en cinq groupes égaux selon la valeur de l'indice de vitalité économique. Le premier quintile représente les territoires les plus vitalisés sur le plan économique, alors que dans le cinquième quintile, on trouve les territoires les moins vitalisés.

Score Z modifié

Le score Z modifié, aussi appelé « cote Z modifiée », exprime la position relative d'un résultat par rapport à la médiane et à l'écart absolu médian. La valeur du score Z modifié peut être positive ou négative. Une valeur positive signifie qu'une municipalité affiche un résultat supérieur à la médiane des municipalités québécoises et, à l'inverse, une valeur négative indique un résultat inférieur à la médiane des municipalités. Le score Z modifié est exprimé selon la formule suivante :

$$Score\ Z\ modifié_t = \frac{\left(X_t - med\right)}{eam}$$, où :

X_t = valeurs de la composante d'un territoire donné *t;*

med = médiane de la composante;

eam = écart absolu médian.

Superficie en terre ferme

Les superficies des territoires (version janvier 2024) sont estimées par l'Institut de la statistique du Québec à partir du Système sur les découpages administratifs (SDA) ainsi qu'à l'aide du Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Les calculs de superficies sont réalisés à l'aide de la projection conique équivalente d'Albers pour le Québec (NAD83).